

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 mai 2020 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1 (par téléconférence)
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3 (par téléconférence)
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4 (par téléconférence)
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5 (par téléconférence)
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6 (par téléconférence)

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2020-075 PARTICIPATION À LA SÉANCE À HUIS CLOS PAR TÉLÉCONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé à plusieurs reprises depuis ce temps;

Considérant les arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince, et résolu que :

- le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer, au besoin, par téléconférence;
- le conseil municipal accepte que la séance soit enregistrée en audio et que cet enregistrement audio soit disponible au public en différé sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)
 - 6.2. Faits saillants du maire sur le rapport financier 2019 et le rapport du vérificateur externe (176.2.2 C.M.)
 - 6.3. Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2020
 - 6.4. Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur multifonction Xerox WC 7535
 - 6.5. État de la situation concernant la pandémie Covid-19
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2020-2021
 - 8.2. ~~Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2020-2021~~
 - 8.3. Utilisation des véhicules et mobilisation des employés dans le cadre des travaux publics
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Groupe Bouffard – Réouverture du contrat pour le tri et le traitement des matières recyclables
 - 9.2. Appels d'offres regroupés pour la collecte et le traitement des matières résiduelles
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande de dérogation mineure #2020-03 de Monsieur Jacques Bélanger (250 route 132)
 - 10.2. Comité d'embellissement – Demande pour la réalisation de travaux au Sentier des Rosiers
 - 10.3. Comité pour la sauvegarde du quai – Demande pour la réalisation de travaux
 - 10.4. SETIC / Louis Pascal Laforest – Évaluation réglementaire
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2020-2021
 - 11.2. Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2020
 - 11.3. Réfection d'infrastructures sportives et récréatives extérieures (mini-golf, volleyball, baseball)
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Appui à la Ville de Matane concernant la nouvelle administration portuaire
 - 13.2. Monsieur Réjean Ratté – Fil de micro et connecteurs pour le système de son au centre communautaire
 - 13.3. Travaux de débroussaillage dans les emprises routières
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2020-076 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 mai 2020 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2020-077 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'approuver le procès-verbal du 6 avril 2020 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2020-078 APPROBATION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2020;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2020 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	67 918.92	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500909 au #500940)	25 125.87	\$
Total des comptes au 30 avril 2020	93 044.79	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

La séance étant à huis clos, aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la conseillère au siège #1, Madame Odette Simoneau, devra déposer prochainement sa déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2. *Faits saillants du maire sur le rapport financier 2019 et le rapport du vérificateur externe (176.2.2 C.M.)*

Le maire, Monsieur Denis Santerre, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*. Ce document sera intégré dans la prochaine parution du bulletin d'information municipale qui est distribué à toutes les adresses civiques de la municipalité à la fin de chaque mois.

6.3. *Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2020*

2020-079 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES VENDREDIS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2020

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale soit pour les mois de juin, juillet et août 2020 (13 jours au total). Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, assumera ces journées à même ses vacances annuelles. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4. *Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur multifonction Xerox WC 7535*

2020-080 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC XEROX JUSQU'AU 31 MAI 2021 POUR L'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR ACTUEL

Considérant les nouvelles modalités du contrat de service avec Xerox à partir du 1^{er} juin 2020;

Considérant qu'après une négociation, Xerox accepte de maintenir les taux actuels jusqu'au 31 mai 2021;

Considérant que le remplacement du photocopieur actuel a été réévalué avec de nouveaux contrats de service;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de conserver le photocopieur multifonction Xerox Workcentre 7535 actuel et de renouveler le contrat de service avec Xerox jusqu'au 31 mai 2021. Les tarifs au compteur sont de 0.011 \$ la copie monochrome et 0.095 \$ la copie couleur. Les 500 premières copies couleurs sont facturées mensuellement qu'ils soient utilisés ou non (frais de base 47,50 \$ par mois).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. *État de la situation concernant la pandémie Covid-19*

Un suivi est effectué relatif au maintien de la rémunération de certains employés durant la pandémie Covid-19 en vertu de la résolution #2020-064 (responsable du service de garderie municipale, responsable de la bibliothèque municipale et coordonnatrice en loisir).

Avec l'ouverture des écoles primaires, le service de garderie municipale sera ouvert le 11 mai 2020.

2020-081 DÉTERMINATION DES RESSOURCES MUNICIPALES ESSENTIELLES

Considérant le contexte actuel de pandémie Covid-19;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois;

Considérant qu'il a lieu de déterminer les ressources municipales essentielles à maintenir durant cette période;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'identifier les ressources municipales suivantes comme essentielles :

- Administration : le directeur général et, au besoin, la directrice générale adjointe qui est responsable du bulletin d'information municipale;
- Entretien des bâtiments : la concierge
- Travaux publics : le directeur des travaux publics, l'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout et, selon les besoins, les opérateurs journaliers;

Ces ressources municipales sont essentielles au maintien des services de base tels que la coordination des différents services, l'information aux citoyens, l'entretien des bâtiments municipaux (CLSC), le réseau routier, l'eau potable et tous les services d'urgence sous responsabilité municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

La possibilité d'utiliser la plateforme Zoom sera considérée pour la tenue des prochaines séances du conseil municipal.

8.1. *Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2020-2021*

2020-082 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ABRASIF POUR LA SAISON 2020-2021

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sable pour abrasif requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et la livraison de 300 tonnes métriques de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux. Un prix fixe, la tonne métrique tamisée livrée et non livrée, sera demandé et devra être valide, jusqu'au 30 juin 2020. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Les Entreprises d'Auteuil et fils inc.
- Ferme Annick inc.
- Entreprise Gilles Fournier.

Le devis tel que préparé par le directeur général est accepté. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 25 mai 2020 à 10 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2020-2021*

N'ayant toujours pas reçu le prix de Mines Seleine, la décision est reportée à la prochaine séance.

8.3. *Utilisation des véhicules et mobilisation des employés dans le cadre des travaux publics*

2020-083 MOBILISATION DES EMPLOYÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant l'inquiétude manifestée par le directeur des travaux publics en lien avec la mobilisation des employés municipaux dans un contexte de pandémie Covid-19;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de favoriser la mobilisation des employés municipaux par l'utilisation des véhicules appartenant à la municipalité. Si pour des raisons de sécurité sanitaire, un employé désire se déplacer en utilisant son véhicule personnel, il pourra le faire. Pour être indemnisé conformément au *Règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux*, il devra obligatoirement compléter le registre pour l'utilisation de son véhicule personnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. *Groupe Bouffard – Réouverture du contrat pour le tri et le traitement des matières recyclables*

2020-084 TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES – DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a signé avec Bouffard Sanitaire inc. un contrat concernant le traitement des matières recyclables en vertu de sa résolution #2018-195;

Considérant que ce contrat est d'une durée de trois (3) ans et se termine le 31 décembre 2021.

Considérant qu'une dispense a été demandée au *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* afin que la Municipalité de Baie-des-Sables soit autorisée à rouvrir le contrat de tri et traitement des matières recyclables avec Bouffard Sanitaire inc. en vertu des résolutions #2019-157 et #2019-236;

Considérant que le MAMH a accordé une première autorisation de dispense avec conditions dans une lettre datée du 10 octobre 2019 (compensation de +/- 55 \$ la tonne métrique);

Considérant que le MAMH a accordé une deuxième autorisation de dispense dans une lettre datée du 5 décembre 2019 (compensation de +/- 62 \$ la tonne métrique);

Considérant que les clients et Bouffard Sanitaire inc. se sont entendus sur les termes d'un amendement au contrat afin d'éviter la fermeture du centre de tri de Mont-Joli en compensant la perte d'opération en vertu de la résolution #2019-250;

Considérant que la perte financière réelle du centre de tri de Bouffard est actuellement supérieure au montant compensatoire autorisé par le MAMH pour chaque tonne métrique de matière traitée;

Considérant que la perte d'opération est variable d'un trimestre à l'autre dans le contexte actuel;

Considérant que la municipalité ne veut pas avoir à demander une autorisation au MAMH à la suite de chaque rapport trimestriel;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de demander une dispense au MAMH afin que la Municipalité de Baie-des-Sables soit autorisée, dans le cadre de l'amendement signé au contrat de tri et conditionnement des matières recyclables, à compenser Bouffard Sanitaire inc. à hauteur maximale de 120 \$ par tonne métrique pour la perte d'opération encourue par le centre de tri.

De plus, afin de compenser la première période contractuelle, soit à compter du moment de l'obtention de l'autorisation jusqu'à ce jour, soit la période couvrant le 1^{er} janvier 2019 au 30 avril 2020, nous demandons également au MAMH une autorisation afin de verser à Bouffard Sanitaire inc. un montant forfaitaire additionnel à titre de compensation d'un montant de 1 575 \$ plus les taxes applicables.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. Appels d'offres regroupés pour la collecte et le traitement des matières résiduelles

2020-085 MANDAT À LA VILLE DE MATANE POUR PROCÉDER AUX APPELS D'OFFRES CONJOINTS EN MATIÈRE DE TRI ET DE CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES AINSI QUE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que la municipalité doit procéder à des appels d'offres ou demander des prix pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

Considérant que plusieurs municipalités de La Matanie doivent sous peu faire des démarches similaires pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

Considérant que plusieurs municipalités de La Matanie se sont montrées intéressées à des appels d'offres conjoints pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

Considérant que le lancement d'appels d'offres conjoints peut permettre de limiter les coûts des contrats en stimulant davantage la concurrence;

Considérant que la Ville de Matane s'est portée volontaire pour procéder à un appel d'offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec les municipalités de La Matanie intéressées;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu à que la Ville de Matane soit mandatée pour procéder à un appel d'offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles. Les frais de gestion associés étant à être répartis équitablement entre les municipalités participantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. *Demande de dérogation mineure #2020-03 de Monsieur Jacques Bélanger (250 route 132)*

2020-086 ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2020-03 DE MONSIEUR JACQUES BÉLANGER (250 ROUTE 132)

Considérant la demande de dérogation mineure #2020-03 formulée par Monsieur Jacques Bélanger pour la Ferme Marie-Jacques Bélanger sur l'immeuble situé au 250 route 132, sur le lot 374-P, 375-P, 376-P et 377-P du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-MacNider et portant le matricule #7496-15-6244 au rôle d'évaluation;

Considérant que l'objet de la demande consiste à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment agricole existant implanté à 0.3 mètre d'un silo à grain existant alors que les chapitres 7.1 et 7.2.4 du règlement de zonage stipule qu'il doit être situé à une distance minimale de 2.0 mètres;

Considérant que le projet consiste à aménager une nouvelle laiterie, une nouvelle salle de préparation alimentaire et un corridor permettant de relier les silos existants;

Considérant que le corridor projeté servira à recevoir les convoyeurs nécessaires pour alimenter la salle de préparation alimentaire en ensilage entreposé dans les silos déjà existants, et tout cela, à l'abri des intempéries (vent, pluie et neige);

Considérant que toutes les autres normes minimales d'implantation sont respectées;

Considérant que le refus d'acquiescer à la présente dérogation mineure causera un préjudice suffisamment sérieux au demandeur étant donné que le respect de la distance minimale requise de 2.0 mètres apporterait des contraintes considérables au niveau opérationnel ainsi que des coûts supplémentaires importants au projet;

Considérant que la présente dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences et des bâtiments du secteur (grande distance entre les bâtiments);

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de permis de construction (agrandissement);

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure #2020-03 formulé par Monsieur Jacques Bélanger dans son procès-verbal du 27 avril 2020;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 17 avril 2020 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande en transmettant un écrit ou en participant par téléconférence et que le conseil est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2020-03 formulée par Monsieur Jacques Bélanger telle que mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux éléments visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Comité d'embellissement – Demande pour la réalisation de travaux au Sentier des Rosiers

2020-087 RÉALISATION DE PETITS TRAVAUX ET ENTRETIEN AU SENTIER DES ROSIERS

Considérant que le conseil municipal avait mis fin à l'entretien du Sentier des Rosiers en vertu des résolutions #2011-129, #2011-248 et 2012-071;

Considérant la demande du Comité d'embellissement de Baie-des-Sables en vue de réaliser certains travaux au Sentier des Rosiers en vue de faciliter l'entretien par les bénévoles et rendre la marche plus sécuritaire et agréable pour les utilisateurs;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'évaluer la possibilité de réaliser les travaux demandés par ce comité et de voir à un entretien minimal de ce sentier par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. Comité pour la sauvegarde du quai – Demande pour la réalisation de travaux au quai

À la suite d'un problème technique, Monsieur Alain Leprince a quitté temporairement la conférence durant quelques minutes.

2020-088 RÉALISATION DE PETITS TRAVAUX AU QUAÏ

Considérant que le conseil municipal a fermé l'accès au quai pour des raisons de sécurité en vertu de la résolution #2011-157;

Considérant la demande du Comité pour la sauvegarde du quai de Baie-des-Sables pour la réalisation de certains travaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

- De réparer ou remplacer le câble électrique alimentant les lumières du voilier sur le quai;
- De reporter la décision relative à la réparation du socle du voilier sur le quai;
- D'aviser le comité en question qu'aucun banc ne sera installé sur le quai considérant l'interdiction d'accès existant. Cependant, les aménagements à l'entrée du quai demeurent.

Que copie de cette résolution soit transmise au Comité pour la sauvegarde du quai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4. SETIC / Louis Pascal Laforest – Évaluation réglementaire

Pour donner suite à la résolution #2020-028, les services professionnels de Monsieur Louis-Pascal Laforest de la Firme de gestion-conseil SETIC seront utilisés dans le dossier du « Projet la ruche ».

11.1. *Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2020-2021*

2020-089 ADHÉSION À L'URLS DU BSL POUR 2020-2021

Considérant l'aide précieuse fournie par l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent dans l'organisation d'activités de loisirs;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de renouveler notre adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2020-2021 au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. *Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2020*

2020-090 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2020

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2020-011;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'établir les modalités suivantes pour le terrain de jeux à l'été 2020 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes. L'invitation sera lancée par le biais du bulletin municipal, d'un communiqué qui sera transmis à l'école, sur le site Internet de la municipalité et la page Facebook du Service des loisirs de Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer. Cette invitation sera lancée seulement si les directives du gouvernement autorisent l'opération des camps de jour malgré la pandémie Covid-19;
- Clientèle admissible : jeunes âgés de 5 à 12 ans;
- Période d'inscription : du 1^{er} juin au 19 juin 2020;
- Fiche d'inscription à compléter, à signer par les parents et à remettre au bureau de la municipalité;
- Frais d'inscription de 100 \$ par enfant pour la saison, à remettre avec la fiche d'inscription (Règlement de tarification numéro 2019-09);
- Frais d'inscription flexible de 50 \$ par enfant par semaine, non décomposable (Règlement de tarification numéro 2019-09);
- Période d'opération : du 29 juin au 7 août 2020 (6 semaines);
- Horaire d'ouverture : 7 h 30 à 17 h 30 (10 heures par jour);
- Des pénalités de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du terrain de jeux. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au terrain de jeux pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription;
- Une feuille de directives sera remise à chaque parent au début du terrain de jeux (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.);
- La programmation des activités sera remise chaque semaine aux parents;
- Une grille des présences au terrain de jeux sera également complétée par les animateurs;
- Le nombre maximal d'inscriptions est fixé à 40 jeunes par semaine.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du terrain de jeux et cela, en collaboration avec la coordonnatrice en loisir, Madame Isabelle Dion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. *Réfection d'infrastructures sportives et récréatives extérieures (mini-golf, volleyball, baseball)*

2020-091 RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES EXTÉRIEURES (MINI-GOLF, VOLLEYBALL, BASEBALL)

Considérant la résolution #2019-124 relative à la réfection du terrain de mini-golf au centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant la résolution #2019-125 relative à l'amélioration du terrain de volleyball au centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant que les abris des joueurs du terrain de baseball ont été endommagés par le vent à l'automne 2019;

Considérant le programme triennal des immobilisations prévoyant la réfection de certaines infrastructures sportives et récréatives extérieures;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser la réfection des infrastructures sportives et récréatives extérieures suivantes en régie interne, soit par les employés des travaux publics :

- Terrain du mini-golf : couper quelques arbres afin de faciliter l'entretien, niveler le terrain adjacent, remplacer les madriers et les tapis de gazon;
- Terrain de volleyball : réorienter le terrain, niveler le terrain adjacent, mettre du sable tamisé, installer les poteaux et un nouveau filet;
- Terrain de baseball : Aménager deux (2) dalles de béton et deux (2) bancs pour les joueurs.

Une dépense de 6 000 \$ avant les taxes est autorisée pour réaliser l'ensemble de ces travaux de réfection. Cette dépense d'investissement sera financée à même *Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet Programme de développement des communautés (PDC)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi des dernières périodes de questions

La séance étant à huis clos, aucun suivi n'est effectué.

13. Divers

13.1. Appui à la Ville de Matane concernant la nouvelle administration portuaire

2020-092 APPUI À LA VILLE DE MATANE CONCERNANT LA NOUVELLE ADMINISTRATION PORTUAIRE

Considérant que le 30 mars 2020, le Gouvernement fédéral a cédé au Gouvernement du Québec quatre (4) installations portuaires, soit Matane, Gaspé, Rimouski et Gros-Cacouna;

Considérant que la Ville de Matane souhaite obtenir l'administration portuaire des quatre installations cédées;

Considérant que le port de Matane est situé au cœur géographique des ports cédés par le fédéral et qu'il est devenu au fil des années un pôle logistique de l'est du Québec;

Considérant qu'un volume transbordé de plus de 600 000 tonnes par année sans compter le traversier NM F.-A. Gauthier et le traversier-rail, Georges-Alexandre-Lebel, son intermodalité avec le rail, le nombre d'usagers industriels et la diversité des produits manipulés justifient l'établissement de cette direction à Matane;

Considérant que la tradition maritime de Matane a été fondée par des liens très étroits entre les deux rives, mais aussi avec les partenaires du nord des maritimes, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et que cette vision régionale est essentielle pour assurer une gestion collaborative et constructive entre les villes portuaires;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'appuyer la Ville de Matane dans ses démarches en vue d'obtenir l'administration portuaire des quatre (4) ports cédés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2. Monsieur Réjean Ratté – Fil de micro et connecteurs pour le système de son au centre communautaire

2020-093 ACHAT ET INSTALLATION D'ACCESSOIRES POUR LE SYSTÈME DE SON AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'achat et l'installation par Monsieur Réjean Ratté d'accessoires pour le système de son au centre communautaire Gabriel-Raymond (fils pour le microphone, la console et l'amplificateur et des connecteurs pour les caisses de son) au coût approximatif de 35 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.3 Travaux de débroussaillage dans les emprises routières

Des précisions sont données en lien avec les travaux d'élagage d'Hydro-Québec et les travaux de débroussaillage des emprises municipales.

14. Période de questions du public

La séance étant à huis clos, aucune question n'a été soulevée.

15. Levée de l'assemblée

2020-094 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire